



**Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 19 novembre 2019**

Délibération n°1

Portant approbation **des modifications des modalités de contrôle des connaissances (MCC)
du parcours Management Banque et Assurance au sein du master Finance**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-6-1, L613-1 et L613-2,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que le master Finance parcours Management Banque et Assurance a ouvert en septembre 2019,

Considérant qu'il est ouvert uniquement en formation continue,

Considérant qu'il convient de répondre aux contraintes auxquelles l'établissement est soumis en termes de formation continue,

Considérant qu'il convient également d'adapter la formation aux besoins des entreprises,

Considérant qu'il est de ce fait nécessaire de modifier les MCC du parcours Management Banque et Assurance au sein du master Finance,

Considérant qu'il revient à la CFVU d'approuver les modalités de contrôle des connaissances,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

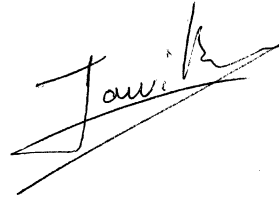
Vote

Nombre de membres en exercice : 29	Pour : 14
Nombre de membres présents : 8	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 6	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 15	Non-participation : 0

Article 1 : approuve les modifications des modalités de contrôle des connaissances du parcours Management Banque et Assurance du master Finance telles qu'annexées à la présente délibération.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Courilleau', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Patrick COURILLEAU

Années universitaires 2019-2021

MASTER
Droit Economie et Gestion
Mention Finance Parcours Management Banque et Assurance
Finalité professionnelle
Formation continue

Cadre réglementaire : Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

<http://www.amue.fr/formation-vie-de-letudiant/metier/articles/article/arrete-relatif-au-diplome-national-de-master/>

Année 1 Parcours Management Banque et Assurance (Tronc Commun)= 60 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
UE 1 - AGIR SUR SON ENVIRONNEMENT	38			
Marchés financier 2	2	2	CT 100%	CT 100%
Mathématique financière 2	4	4	CT 100%	CT 100%
Analyse financière 2	4	4	CT 100%	CT 100%
Stratégie d'entreprise	4	4	CT 100%	CT 100%
Les métiers de la banque et de l'assurance	3	3	CT 100%	CT 100%
Expression, communication omnicanale	3	3	CT 100%	CT 100%
Economie générale et Financière (observatoire des métiers de la banque)	3	3	CT 100%	CT 100%
Communication omnicanale- Web/Tchat/Téléphone/face à face (b)	T	T	SG	SG
La qualité de service omnicanal et analyse des indicateurs	3	3	CT 100%	CT 100%
Marketing bancaire (CRM, E-Marketing, Réseaux sociaux)	3	3	CT 100%	CT 100%
Marketing de l'agence bancaire (analyse SWOT/Opportunité)	4	4	CT 100%	CT 100%
Communication pro et tarification	3	3	CT 100%	CT 100%
Anglais économique et financier	2	2	CT 100%	CT 100%
UE 2 - DEVELOPPER SES PERFORMANCES COMMERCIALES	14			
Techniques de prospection commerciale omnicanale-2-	3	3	CT 100%	CT 100%
Vente/négociation-multicanal 2-	3	3	CT 100%	CT 100%
La gestion des conflits (relation client) (b)	2	2	SG	SG
Pack Office- outils de communication commerciale	3	3	CT 100%	CT 100%
Techniques de négociation	3	3	CT 100%	CT 100%
UE 3- MAITRISER L'ORGANISATION INTERNE	8			
Théories des organisations	2	2	CT 100%	CT 100%
Gestion des ressources Humaines	2	2	CT 100%	CT 100%
Management d'équipe	2	2	CT 100%	CT 100%
Droit du travail	2	2	CT 100%	CT 100%

(a) Les candidats ont tous une expérience en banque de 3 à 7 ans. La connaissance des produits bancaires et non bancaires est validée par l'entreprise.

Année 2 Parcours Management Banque et Assurance, Spécialisation : CONSEILLER PATRIMONIAL EXPERT = 60 crédits

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
UE 4 -TRAITER L'INFORMATION	20			
Les produits bancaires et non-bancaires (a)	T	T	SG	SG
La banque à distance- intégrer une démarche Omnicanale	3	3	CT 100%	CT 100%
Activités d'assurance	2	2	CT 100%	CT 100%
Fiscalité du particulier et des entreprises	3	3	CT 100%	CT 100%
Droit des entreprises en difficulté	3	3	CT 100%	CT 100%
Droit pénal des affaires	3	3	CT 100%	CT 100%
Environnement international bancaire	3	3	CT 100%	CT 100%
Gestion et développement du portefeuille clients (SWOT/Opportunité d'affaires)	3	3	CT 100%	CT 100%
UE 5- MAITRISE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE- JURIDIQUE et INFORMATIQUE	10			
Droit et fiscalité des clients VIP BG et Patrimoniaux	1	1	CT 100%	CT 100%
Entrepreneuriat et TPE	3	2	CT 100%	CT 100%
Risques opérationnels et conformité	2	2	CT 100%	CT 100%
Contentieux du financement	2	1	CT 100%	CT 100%
Introduction à la Cyber sécurité	1	1	CT 100%	CT 100%
Introduction à l'Intelligence artificielle	1	1	CT 100%	CT 100%
UE 6- MAITRISE DU METIER	20			
Risques et Garanties	3	3	CT 100%	CT 100%
Maîtrise des risques opérationnels	3	3	CT 100%	CT 100%
Spécialisation assurance	3	3	CT 100%	CT 100%
Transmission du patrimoine/ Gestion des successions	3	3	CT 100%	CT 100%
Vente et négociation multicanal- B to C et B to B (moins 1,5M) des produits bancaires-3-	3	3	CT 100%	CT 100%
Évaluation d'entreprise	2	2	CT 100%	CT 100%
Gestion de patrimoine	3	3	CT 100%	CT 100%
UE 7 - SE PROFESSIONNALISER	10			
Le projet professionnel	10	10	CT (Rapport + soutenance) 100%	CT 100%

(b) Les candidats doivent justifier le fait d'avoir suivi une formation en entreprise pour ces modules.

**Année 2 Parcours Management Banque et Assurance, Spécialisation : MANAGER
D'EXPERT BANQUE = 60 crédits**

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
UE 4 -TRAITER L'INFORMATION	20			
Les produits bancaires et non-bancaires (a)	T	T	SG	SG
La banque à distance- intégrer une démarche Omnicanale	3	3	CT 100%	CT 100%
Activités d'assurance	2	2	CT 100%	CT 100%
Fiscalité du particulier et des entreprises	3	3	CT 100%	CT 100%
Droit des entreprises en difficulté	3	3	CT 100%	CT 100%
Droit pénal des affaires	3	3	CT 100%	CT 100%
Environnement international bancaire	3	3	CT 100%	CT 100%
Gestion et développement du portefeuille clients (SWOT/Opportunité d'affaires)	3	3	CT 100%	CT 100%
UE 5- MAITRISE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE- JURIDIQUE et INFORMATIQUE	10			
Droit et fiscalité des clients VIP BG et Patrimoniaux	1	1	CT 100%	CT 100%
Entrepreneuriat et TPE	3	2	CT 100%	CT 100%
Risques opérationnels et conformité	2	2	CT 100%	CT 100%
Contentieux du financement	2	1	CT 100%	CT 100%
Introduction à la Cyber sécurité	1	1	CT 100%	CT 100%
Introduction à l' Intelligence artificielle	1	1	CT 100%	CT 100%
UE 6- MAITRISE DU METIER	20			
Vente et négociation Omnicanal B to B VIP	3	3	CT 100%	CT 100%
Techniques de négociation	2	2	CT 100%	CT 100%
Le management par objectifs	3	3	CT 100%	CT 100%
Management des équipes commerciales	3	3	CT 100%	CT 100%
Risques psychosociaux	3	3	CT 100%	CT 100%
Conduite de changement	3	3	CT 100%	CT 100%
Gestion de projets	3	3	CT 100%	CT 100%
UE 7 - SE PROFESSIONNALISER	10			
Le projet professionnel	10	10	CT (Rapport + soutenance) 100%	CT 100%

Le Master Finance Parcours Management et Banque et Assurance est organisé en deux ans. La première année les étudiants valident 60 crédits d'un Tronc commun de la formation. En deuxième année 20 crédits sont validés via le tronc commun et 40 crédits sont validés via les modules de spécialisation.

Modalité d'évaluations des étudiants (contrôle continu, examen terminal), composition du jury :

Les cours font l'objet d'un contrôle continu des connaissances et/ou d'épreuves d'examens selon les UE. La nature écrite ou orale des épreuves de CC et CT est fixée et portée à la connaissance des étudiants par l'enseignant au début des cours.

Le jury du projet professionnel sera composé : - De toute personne ayant contribué aux enseignements.

Le jury final sera composé :

- - Du président du jury, responsable de la filière
- - De toute personne exerçant des enseignements en cours et/ou TD
- - De la secrétaire pédagogique

Le projet Professionnel : dossier écrit 50 %, soutenance orale 50 %.

Est-il prévu une 2nde session ? : OUI

*L'étudiant non admis est-il libre **de ne pas** repasser tout ou partie des UE et des EC **non** validés ? : **OUI, il doit venir s'inscrire** auprès de son secrétariat pédagogique.

*Dans ce cas, les notes et les résultats des UE et des EC qu'il choisit de ne pas repasser sont reconduits en 2nde session.

*Lorsque l'étudiant se présente en 2nde session :

- La meilleure des 2 notes entre la 1ère session et la 2nde session est retenue : **NON** - La note de la 2nde session annule et remplace la note de la 1ère session : **OUI**

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen : *Absence injustifiée en 1ère session : **Défaillance**

*Absence justifié en 1ère session : **Note = 0** *Absence injustifiée en 2nde session : **Défaillance** *Absence justifié en 2nde session : **Note = 0**

Mode d'obtention du diplôme terminal du Master :

Le Master est décerné aux étudiants qui ont obtenu au minimum 10 sur 20 à la moyenne, pondérée des coefficients, de l'ensemble des unités d'enseignements, mais aussi une note de 10 sur 20 minimum au projet professionnel.

La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignements, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, la seule note éliminatoire est le zéro.

Redoublement

Le redoublement est soumis à l'appréciation du jury.

Mode d'attribution de la mention du diplôme terminal de Master :

La mention attribuée résulte de la moyenne annuelle pondérée.

Seuils des mentions attribuées :

*Mention « passable » : $10/20 \leq \text{note} < 12/20$ *Mention « assez bien » : $12/20 \leq \text{note} < 14/20$ *Mention « bien » : $14/20 \leq \text{note} < 16/20$ *Mention « très bien » : $\text{note} \geq 16/20$

Lorsque le Master n'a pas été obtenu :

Les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne pondérée de 10 a obtenu :

- - Elles sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. L'étudiant peut en garder le bénéfice pendant 3 ans.
- - Les unités d'enseignement qui n'ont pas été validées (moyenne pondérée $< 10/20$) :

L'étudiant pourra conserver, pendant 3 ans, le bénéfice des modules composants ces unités d'enseignement pour lesquels il aura une note de 10/20 minimum.